



Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9<sup>ème</sup>)

**N'oubliez pas  
que l'Amicale  
compte sur  
tous ses membres  
pour continuer  
son œuvre,  
votre œuvre**

## A bâtons rompus...

Voilà les vacances. Certains sont déjà partis.

Plaignons ceux qui avaient choisi le mois de juin. Il est vrai que d'ici deux mois, nous pourrions peut-être plaindre encore davantage ceux qui jugent que juillet et août sont des mois plus propices pour aller « faire trempette » ou pour se reposer béatement allongé sous un arbre bien feuillu.

Mais ne jouons pas les oiseaux de mauvais augure. Gardons l'espoir de pouvoir faire de douces siestes en plein air et d'avoir l'occasion d'aller à la pêche en emportant un chapeau de paille pour garantir... du soleil.

Mes camarades qui allez sous d'autres cieux, avez-vous pensé que vous risquez de rencontrer certains de vos anciens compagnons de captivité ? Et pourquoi n'aideriez-vous pas le hasard ? Nous avons, maintenant, un fichier bien en ordre : un certain samedi du mois de mai, nous nous y sommes mis d'arrache-pied (ce qui est une façon de parler) et, l'impulsion étant donnée, nous n'avons pas voulu nous arrêter en si bon chemin et nous avons fait continuer le travail. Comme quoi, il suffit de commencer...

Nous avons donc toutes les adresses en notre possession bien rangées dans nos classeurs

et sommes en mesure de donner, en moins de temps qu'il n'en faut pour le demander, tout renseignement que l'on solliciterait de nous. Que ne nous écrivez-vous donc pas, pour apprendre, par retour du courrier, des adresses utiles dans la région que vous avez l'intention de fréquenter ? Peut-être aurons-nous la chance de vous faire rencontrer un ancien ami, perdu de vue ! Ne vous gênez pas, nous sommes à votre disposition.

Avant de partir, n'omettez pas, également, de vous munir d'une bonne rame de papier et d'un non moins bon crayon à bille pour nous faire de bons articles que vous nous enverrez au retour. On a le temps, que diable ! Quand on est en vacances, de figoler un écrit. Ce n'est pas comme maintenant où il faut tout faire « à la va-vite ». Songez qu'il peut pleuvoir (j'éprouve un certain plaisir à remuer le fer dans la plaie : c'est du sadisme, je crois) ; que faire quand il pleut, sinon écrire un article pour le bulletin du II C ? Allons ! ne vous faites pas prier : vous éviterez l'ennui et surtout vous nous éviterez, à nous, d'entendre les jérémiades continuelles de notre secrétaire responsable du journal.

G. Manin.

(Voir la suite page 4)

## Honni soit..

Un hebdomadaire anglais vient de faire paraître plusieurs séries de photos extraites de l'album que Rommel avait composé avec les vues prises par lui-même au cours de ses campagnes.

L'ensemble forme l'image de son triomphe et de celui de la Wehrmacht. Pas de clichés de la défaite. Pas tant par sectarisme, mais pour la raison qu'il donne dans ses notes : « Que penseraient des soldats de leur général en le voyant fixer sur le film le témoignage de leur déroute commune ». Evidemment !

Cette documentation est saisissante, surtout pour ceux qui furent directement mêlés au drame, des deux côtés de la barricade. Elle a aussi l'avantage de nous permettre un coup d'œil dans les rangs de l'armée ennemie en combat. Les prisonniers l'ont vue mais d'une manière fugitive.

De nombreux clichés ont été pris sur la capture à St-Valéry-en-Caux des troupes alliées. Le texte de l'illustré anglais, accompagnant les photos qu'il reproduit, est assez court et les indications sont générales. Trop générales peut-être.

S'il est neutre dans l'ensemble, il laisse pourtant, par moments, l'impression qu'un certain doigté a été employé pour ne pas trop blesser la sensibilité britannique. Qui en blâmerait cette publication, si, en contre-partie, cette même mesure avait été appliquée pour ménager la sensibilité française.

Bien que la partie du texte que nous incrimons soit extraite des annotations de Rommel, nous estimons qu'une explication de l'éditeur eût dû suivre, d'autant plus que celui-ci donne des précisions

complémentaires lorsqu'il estime que les dires du général allemand peuvent porter atteinte au prestige de l'armée de son pays.

Nous traduisons, par exemple, le passage suivant, repris des papiers de Rommel notoirement francophobe :

« J'envoyai un nombre important de prisonniers parlant alle-

## LISTE DES CAMARADES AYANT PAYÉ LEUR COTISATION DEPUIS LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN

Robert BERNIE  
Edouard BIRGY  
Marcel ANGELLIAUME  
Raphaël AUBEY  
Georges BERNARD  
Joseph BOUYSSOU  
Jean BURDEYRON  
Désiré BERTRAND  
Charles BRAILLY  
Lucien BEAUGNON  
André BOIVIN  
Marcel BRICOT  
Emile BLANCHARD  
Marcel COLLART  
Robert FORGEOIS  
Maurice OPPERMANN  
Eugène BOUVELLE-BLAS  
Pierre AUZIE  
Louis ARMAND  
Jean AVERSENCQ  
Jean ERIMUND  
Maurice VAULTIER  
Pierre THIERCELIN  
Jean-Pierre BOINEAU  
Robert HERBELIN  
Paul ROPAGNOL  
Robert TARIN  
Roger PRUDENT  
André GUIBERT  
Léon BAZIN (Vve)  
Pierre PEROT  
Gilbert BADONNEL  
Jean HUET  
Louis LISET  
Fernand DENIS  
MAZZATEAU  
Gaston GOREAULT  
Jean-Marie BRUNOT  
Marius BARREAU  
Paul BENIZET  
Fernand BOUIX  
Pierre BOURIE  
Aimé BREINLEIN  
Joseph BARATTE  
ALBY (Abbé)  
Julien ALISSANT  
Eugène PESLE  
Gaston AUDEBERT  
Adolphe de BERNIS-CALVIÈRE  
Maurice BOULAS  
Marius DELANOUE  
Roger BERNARD  
Robert AULAGNIER  
Pierre BRUNET  
Jacques AUTIN  
Pierre BOULAS  
Alfred BOURBONNAIS  
Jean BANON  
Pierre BOURGUET  
Lucien BROCHE  
Jean HALLAIR  
Louis QUEYREIX  
Jean THOREAU  
Albert REAL

## Ayez pitié du trésorier !

Dans un bulletin précédent, notre secrétaire - pédagogue Gaubert, en mal de copie, avait supplié les camarades de lui envoyer des articles afin de « meubler les blancs ».

L'ami Pilla a répondu à son appel et, ma foi, ne s'en est pas mal tiré. Bien que se défendant d'avoir la verve d'un ministre, il a trouvé le moyen de noircir des pages sans dire grand chose. Pilla est un grand modeste car, lorsqu'on a suivi pendant des mois et des mois, que dis-je ? des années, son roman-fleuve « Les Nomades », on le sent tout particulièrement fait pour le journalisme d'aventures, et l'on n'aurait pas besoin d'une prochaine guerre pour qu'il nous donne, à chaque parution du bulletin, un article « à suivre ». A défaut de ses souvenirs de captivité et d'évasions que nous ne lui souhaitons pas de pouvoir écrire à nouveau, ne lui serait-il pas possible de composer un roman policier dans le genre « Série Noire ». Nous n'entendrions plus geindre notre secrétaire-officier d'académie et nous lui éviterions de se creuser les méninges pour combler les vides.

Pour ma part, bien qu'ayant été l'un des « clients » dans le dernier numéro avec mes « tristesses », me voilà sollicité de nouveau car, paraît-il, un

trésorier doit toujours avoir quelque chose à dire. Et pourtant que peut dire un trésorier si ce n'est rappeler les défallants à l'ordre ? Que peut-il faire, si ce n'est jouer le rôle du percepteur sans, cependant, avoir à sa disposition les moyens de coercition ? (Que diriez-vous si je vous faisais parvenir des sommations sans et avec frais ?) Croyez bien que ce rôle est peu enviable, car il ne satisfait personne, pas même le Comité de l'Amicale. Le trésorier doit toujours se débattre parmi les membres dudit Comité afin de trouver le moment propice pour frapper à la porte des défallants.

Le « Présideng », dont la fonction exige qu'il plane au-dessus de toutes ces choses matérielles et qu'il soit bien avec tous les adhérents (quoique, entre nous, nous le voyions, tous les vendredis, pointer les rentrées), trouve que son trésorier est trop pressé d'émettre les mandats par recouvrement ; il ne faut pas chatouiller l'épiderme de certains susceptibles ; il faut éviter de les lancer (les mandats) au moment d'un terme, à la veille ou au lendemain d'une fête, à la fin d'un mois, avant les vacances car il faut emplir la tirelire, au retour car il ne reste rien dans ladite tirelire, etc., etc... R. Tarin.

(Voir la suite page 4)

## ...qui mal y pense

mand dans Saint-Valéry même, encore plein de troupes ennemies pour les inviter à se rendre. Les Britanniques principalement, qui qu'il y eût également quelques officiers français, repoussèrent toute idée de capitulation et activèrent leurs hommes à la construction de barricades.

Cette phrase transcrite sèche-

ment est un soufflet à notre armée. Est-ce parce que, malgré le résultat définitif de la guerre, nous sommes toujours considérés comme les vaincus de 1940 que l'on se permet d'utiliser ces termes à notre égard. C'est plus que vraisemblable. Que nos fautes et nos erreurs nous soient reprochées, soit, mais qu'en les considère non avec partialité, mais en toute justice. Celle-ci ne pouvait être ignorée de l'éditeur, puisqu'il insère dans le numéro suivant une photo représentant Rommel recevant la capitulation d'un général français déclarant avec défi à son vainqueur :

« Nous ne serions pas ici si mes troupes avaient encore eu des munitions ! »

Voilà la raison, donnée tardivement, pour laquelle plus d'officiers français que d'anglais acceptèrent l'offre de capitulation apportée par les envoyés de l'ennemi.

La 51<sup>e</sup> Division d'Highlanders, qui combattait à nos côtés sur la Somme, avait encore à ce moment un matériel et des effectifs bien plus complets que les nôtres. Entre autres formations françaises, la 2<sup>e</sup> D.L.C., après la Belgique et les Ardennes, où elle avait été fortement éprouvée, était redescendue en hâte, par Senlis, au sud d'Amiens. Les montures efflanquées du 5<sup>e</sup> Cuirassiers et du 18<sup>e</sup> Chasseurs portaient des blessures multiples mais beaucoup trop ne portaient plus leur cavalier.

Des canons manquaient au 73<sup>e</sup> R.A.T. Sur 10 chars de 10 T. 5, le 3<sup>e</sup> R.D.P. n'en possédait plus qu'un, qu'il perdit à Hallencourt, avec un des derniers canons de 37 restants.

(Voir la suite page 4)

## Retour de Poméranie avec une jeune Polonaise

(Suite et fin)

A Kevalaer nous restâmes deux jours. Il s'y trouvait des autorités officielles françaises qui ne s'occupèrent guère de nous, sauf pour les brimades et mesquineries coutumières.

Je couchai les deux nuits dans l'église, lesdites autorités n'ayant ou ne pouvant rien réquisitionner pour les indésirables que nous étions.

N'oublions pas que nous étions toujours en zone anglaise.

Ma fiancée eut plus de chance et put coucher dans une petite chambre avec une autre réfugiée.

Au moment du réembarquement, dans des wagons ordinaires, cette fois-ci, mais dont la plupart des carreaux manquaient, nous vîmes apparaître les autorités françaises pour accorder le visa de rapatriement aux étrangères qui nous accompagnèrent. J'étais aussi décidé qu'à Prenzlau, même aussi près de mon pays ; mais nous l'obtinmes assez facilement, le décret permettant aux étrangères enceintes de trois mois ou accompagnées d'un enfant, d'entrer en France.

Pourquoi tant de mesquineries

envers les innocents, alors que des étrangers qui firent tant de mal à notre pays ont le droit d'y séjourner impunément ?

Partis de Kevalaer, nous traversâmes un bout de la Hollande, dont l'accueil fut magnifique, notamment à la gare de Eindhoven.

Puis ce fut la Belgique, par Bruxelles où nous fîmes une halte dans un des halls de la gare, où nous primes une petite collation agrémentée d'un petit discours à tendance politique ; ça recommençait déjà.

De Bruxelles à Lille, notre première halte en France, le voyage fut sans histoire. A la gare, des autos militaires nous emmenèrent. Ma fiancée et notre enfant eurent asile dans une annexe de l'hôpital où se trouvaient déjà d'autres étrangères avec leurs enfants. Mais le lendemain, les premières vexations administratives françaises nous attendaient.

Traités sans égards et sans bienveillance, nous nous crûmes à une nouvelle incorporation du temps de paix. Pendant quelques heures, nous stationnâmes dans des bureaux provisoires pour la visite,

la remise de nos papiers et toutes les formalités qui étaient soi-disant nécessaires pour nous réintégrer dans le giron national ; le tout assaisonné de remarques aigres-douces et de brimades.

Pour ma fiancée, ce fut bien pis encore. Surtout pour le contrôle de la Sécurité militaire où les femmes se battaient littéralement pour être en tête de la file, car pour chacune la formalité durait une heure. Le contrôle médical aussi pour les étrangers, qui nous fit faire une demi-journée d'antichambre pour nous communiquer l'autorisation qu'il possédait depuis le matin. Je m'en souviendrai toujours, à tel point qu'en ces heures douloureuses, je regrettais d'être revenu en France, et de n'être point parti vers la Pologne. Tout ceci fini, nous nous embarquâmes pour Paris à la gare de Lille. Cette fois, un geste nous fit plaisir : celui du chef de train qui nous accueillit avec la voiture d'enfant dans son fourgon, les compartiments n'étant pas, comme en Allemagne, conçus pour recevoir les landaus d'enfant.

Robert Mouney.



De nombreux camarades nous ont demandé de compléter la documentation que nous avons donnée ici sur les diverses formes de sociétés et que l'abondance des matières nous avait obligés à interrompre.

Voici donc quelques précisions sur la constitution des sociétés à responsabilité limitée.

### Formation Rédaction des Statuts Formalités de publicité

Pour constituer une Société à responsabilité limitée, il faut rédiger, préalablement, un acte écrit, notarié ou sous seing privé.

Lorsque l'acte de société est fait sous la forme sous seing privé, il n'est pas nécessaire d'en faire autant d'originaux que de parties. Il suffit d'un nombre suffisant pour en garder un au siège social et pour accomplir les diverses formalités de publicité, c'est-à-dire quatre au moins (un pour le siège so-

## La Sécurité Sociale...

### Les soins et la prothèse dentaire

Les soins et la prothèse dentaire sont représentés par la lettre-clé D suivie d'un coefficient correspondant à l'importance de l'acte exécuté par le chirurgien-dentiste. La lettre-clé K est utilisée lorsque les actes sont pratiqués par un médecin spécialiste en stomatologie (voir article « La feuille de maladie »).

Un imprimé spécial est délivré par les Caisses de Sécurité Sociale pour les soins et la prothèse dentaire; il remplace la feuille de maladie. Le questionnaire de la première page est rempli complètement par l'assuré avant de consulter le chirurgien-dentiste. Les pages suivantes sont réservées au praticien et au contrôle de la Caisse de Sécurité Sociale.

Certains soins dentaires ne donnent lieu à remboursement que s'ils ont fait l'objet, par la Caisse, d'un accord préalable à l'exécution. La demande d'accord est formulée par le chirurgien-dentiste sur la feuille de soins qui est, ensuite, remise ou envoyée par l'assuré à la Caisse. En principe, le praticien informe l'intéressé de cette obligation; celui-ci peut toujours se renseigner auprès de la Caisse de Sécurité Sociale pour connaître les formalités à accomplir.

En ce qui concerne la prothèse dentaire, on distingue les quatre points suivants :

1° le chirurgien-dentiste indique la proposition de prothèse sur la feuille préalablement remplie par l'assuré;

2° l'assuré remet cette feuille à la Caisse de Sécurité Sociale qui la soumet au contrôle dentaire; celui-ci examine la proposition formulée par le chirurgien-dentiste et accepte ou refuse la prothèse; la décision est notée sur la feuille.

Le remboursement est refusé à l'assuré qui n'a pas demandé l'accord de la Caisse avant l'exécution de l'appareil.

## LE COIN DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

### La société à responsabilité limitée

cial, un pour l'Enregistrement, deux pour la publicité).

Les statuts d'une société, ce n'est pas de la « confection », c'est du « sur mesure ». Il est important que les candidats-associés se souviennent de cela. Un acte mal fait ou mal adapté à leur situation particulière peut leur causer des désagréments qu'il est impossible d'énumérer ici.

On ne saurait donc trop recommander aux parties de faire dresser leur acte par une personne compétente, spécialisée en cette matière. Il serait, en vérité, trop simple de s'imaginer que le seul recours à un formulaire résoudrait, pour l'avenir, toutes les difficultés.

Parmi les énonciations qui figurent dans les statuts, il y en a certaines qui doivent être publiées dans un journal d'annonces légales et qui sont, par conséquent, obligatoires. D'autres indications sont, les unes, indispensables, les autres simplement utiles.

L'acte est précédé d'un exposé préliminaire qui fixe la commune intention des parties. On procède ainsi :

Les soussignés :  
A..., d'une part;  
B..., d'autre part,  
ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à responsabilité limitée.

Viennent ensuite les statuts proprement dits qui renferment les clauses essentielles ci-après :

#### TITRE PREMIER

**Formation.** — Il est formé entre les porteurs de parts créées ci-après et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts dans le cadre de la loi du 7 mars 1925 et des lois postérieures.

**Objet.** — But poursuivi par la Société, lucratif et licite, caractère civil ou commercial.

**Dénomination.** — Raison sociale, dénomination commerciale, ou même les deux.

**Siège social.** — Lieu du principal établissement.

**Durée.** — La durée de quelques années n'est pas à recommander parce qu'on a toujours la possibilité de dissoudre la société par anticipation. Lorsqu'une S.A.R.L. vient à expiration, il faut la proroger ou la dissoudre. En cas de prorogation, l'Administration perçoit les droits d'enregistrement comme au cas de formation de société nouvelle.

#### TITRE II

**Apports.** — En numéraire ou en

nature, mais ayant une valeur appréciable au jour de la constitution.

**Capital social.** — D'au moins 50.000 francs.

**Parts sociales.** — En rémunération de leurs apports, les associés reçoivent des parts de 100 francs ou multiples de 100 francs.

**Libération intégrale des parts.**

**Indivisibilité des parts.** — Lorsqu'il y a propriété indivise, chacun des ayants droit est tenu de faire exercer ses droits de vote dans la Société par une seule et même personne.

**Cession des parts.** — La cession des parts à un associé est libre. Aux personnes étrangères à la Société, autorisation par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, signification en vertu de l'article 1690 du Code civil.

**Augmentation et réduction de capital.**

**Droits des parts.** — Part proportionnelle dans la propriété de l'actif social. Part dans les bénéfices. Droit à l'administration de la Société sous une forme indirecte.

**Responsabilité des associés.** — Jusqu'à concurrence seulement des parts qu'ils possèdent.

**Avances en compte courant.** — Sommes mises par les associés à la disposition de la Société, en sus de leur part de capital, pour alimenter la trésorerie.

Ligue française du consommateur  
**VETEMENTS**  
Prix de gros  
51, rue de la Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)

## L'ENTRETIEN DES TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE

A maintes reprises, des délégations de nos Amicales, se rendant dans des cimetières pour apporter un dernier hommage à des camarades victimes de la captivité, se sont émues devant l'état d'abandon de certaines sépultures, voire de « carrés militaires » tout entiers.

Nous avons fait part de notre douloureux étonnement au Souvenir Français, association dont le but est précisément de veiller sur les tombes des morts pour la France et qui a bien voulu nous indiquer avec précision à qui incombe l'entretien de ces sépultures, administrativement classées en diverses catégories :

I. — SÉPULTURES ENTRETENUES PAR L'ÉTAT OU AVEC SUBVENTION DE L'ÉTAT  
a) Militaires morts pour la France de 1914 à nos jours, tant en France qu'en dehors de la Métropole :

Toutes les tombes des soldats « Morts pour la France » dont les corps n'ont pas été rendus aux familles sur leur demande, sont entretenues aux frais de l'Etat.

Ces sépultures sont situées soit dans les cimetières nationaux, soit dans les carrés militaires des cimetières communaux.

L'Etat entretient lui-même les tombes des cimetières nationaux.

Il alloue une subvention aux municipalités pour l'entretien des carrés militaires communaux. Cette subvention peut être allouée par l'Etat au Souvenir Français, aux lieux et places des municipalités lorsque celles-ci se désistent en sa faveur en accord avec lui.

Toutes les tombes de cette catégorie de militaires sont bien entretenues, soit par l'Etat, soit par les municipalités, ou par le Souvenir Français, avec une subvention de l'Etat.

Le Souvenir Français entretient environ 60.000 tombes de cette catégorie.

b) Victimes civiles, déportés, fusillés, appartenant à un réseau de résistance, régulièrement reconnu, ou dont la mort est la conséquence d'un acte volontairement accompli pour lutter contre l'ennemi, au cours de la guerre 1939-45 :

Ces sépultures sont entretenues régulièrement dans les mêmes conditions que celles ci-dessus désignées.

II. — SÉPULTURE N'AYANT PAS DROIT A L'ENTRETIEN PAR L'ÉTAT

a) Militaires morts pour la France avant 1914 :

L'Etat ne se charge pas de l'entretien de ces sépultures.

Aussi la plupart sont abandonnées à moins que les municipalités ne décident d'en assurer l'entretien à leurs frais (décision des Conseils municipaux).

Le Souvenir Français se fait un devoir de les entretenir chaque fois qu'il possède un Comité à proximité, avec ou sans le concours des municipalités.

Il résulte de cet état de choses que ces tombes sont loin d'être toutes bien entretenues.

b) Militaires morts pour la France dont les corps ont été restitués aux familles sur leur demande :

L'Etat, du fait de cette restitution, se trouve légalement dégagé de tout entretien. Ce sont les familles qui doivent s'en charger.

Or, du fait de la disparition des familles, parfois de leur négligence, il existe de nombreuses tombes de ce genre qui sont abandonnées. Leur nombre augmente chaque année. Il est déjà de l'ordre de plus de 300.000 pour les morts de 1914-18 et ce chiffre sera vite plus élevé, quand dans l'avenir il faudra y ajouter ceux de la guerre 1939-45, Indochine, etc...

Ne pouvant laisser de telles sépultures à l'abandon, le Souvenir Français en entretient déjà environ 200.000 sans aucune subvention de l'Etat. Mais, faute de ressources, il ne peut leur donner tous les soins suffisants.

c) Victimes civiles, déportés, fusillés non inscrits à un réseau de résistance régulièrement reconnu :

Toutes ces tombes de victimes pour la France sont à la charge des familles, dans les mêmes conditions que ci-dessus et présentent les mêmes difficultés pour l'avenir. En résumé, le Souvenir Français s'efforce d'entretenir le maximum de tombes des morts pour la France :

— soit avec l'aide de l'Etat, 60.000 tombes;

— soit avec ses propres ressources, 200.000 tombes.

Il aide les municipalités, lorsque celles-ci les ont à leur charge, s'il possède sur place un Comité.

La note du Souvenir Français se termine par un appel à tous les Français pour adhérer à son œuvre afin que toutes les charges au-dessus de ses moyens actuels soient complètement assurées.



#### TITRE III

**Administration de la Société.** —

**Gérance.** — Nomination, pouvoirs du gérant. Durée des fonctions. Rémunération. Responsabilité.

**Décisions collectives.** — Délibérations ordinaires : nomination du gérant non prévue aux statuts, autorisations diverses, approbation des comptes, etc.. Délibérations extraordinaires : modifications aux statuts. Vote par écrit. Réunions, etc...

**Année sociale.** — Inventaire. — Bénéfices et pertes.

**Répartition des bénéfices.** — Réserve légale 5 %. Possibilité de constituer des réserves diverses. Répartition du solde aux associés.

J. Negro.  
Stalag XII B/F.

## ...et les prestations en nature

L'absence de réponse de la Caisse à la demande d'accord n'équivaut pas à une acceptation de la prothèse;

3° après accord de la Caisse, l'assuré fait exécuter la prothèse. Le chirurgien-dentiste remplit la feuille dentaire;

4° le remboursement est effectué sur présentation de la feuille et des pièces nécessaires, après contrôle de l'appareillage par les dentistes-conseils de la Caisse.

La réparation d'un appareil donne lieu à remboursement dans les conditions susvisées.

Le renouvellement n'est accordé que si l'appareil est hors d'usage et reconnu irréparable ou si les modifications survenues dans l'état de l'intéressé le justifient. Sauf cas de force majeure, les appareils non présentés ne sont pas remplacés. L'assuré est responsable de la garde et de l'entretien de ses appareils; les conséquences de détérioration ou de perte provoquée intentionnellement ou résultant d'une faute lourde demeurent à sa charge.

La prothèse dentaire ne donne lieu à remboursement que s'il s'agit d'appareils fonctionnels, thérapeutiques ou nécessaires à l'exercice d'une profession.

En ce qui concerne les enfants, les Caisses de Sécurité Sociale n'accordent le remboursement de l'orthopédie dento-faciale (orthodontie) que pour les actes prophylactiques commencés avant neuf ans révolus. Toutefois, les traitements commencés après neuf ans révolus et jusqu'à douze ans révolus peuvent être pris en charge après avis favorable du contrôle dentaire.

#### Prochains articles :

- Les analyses, les appareils d'orthopédie, les accessoires;
- Les cures thermales;
- L'hospitalisation;
- Les placements.

## RECHERCHES

La délégation générale pour l'Allemagne et l'Autriche du Ministère des A.C. et V.G. fait appel à tous les camarades susceptibles d'apporter quel que renseignement que ce soit sur le décès de BOSON Louis, né le 5-8-12, à Lyon, prisonnier de guerre au Stalag VI A, n° mie 25.919, présumé décédé, le 24-10-41, à l'hôpital évangélique de Hattingen (Kreis Ennepe-Ruhr).

Aucune trace du décès ni de l'inhumation n'a été trouvée à l'état civil de la commune. Au contraire, d'une enquête faite à l'hôpital, il ressort que

l'intéressé, opéré, le 18-10-41, d'une blessure à la tête, serait sorti, guéri, le 24-10-41. D'autre part, les recherches effectuées auprès de la firme où il était employé, la « Henrichshütte der Ruhrtahl A.G. », tendraient à prouver que Louis Boson, qui avait commencé à y travailler en juillet 1941, y serait resté jusqu'à la fin des hostilités, après avoir été changé de section, en date du 21-10-41.

Prière de fournir d'urgence toutes précisions à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), qui transmettra.

Pour 9.999 francs...

Deux ex-P.G. vous offrent

### LE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE FIJAC

500 watts - 55°/75° - 12 litres - Chauffage rapide  
Se monte sur 4 pitons, se branche comme un fer à repasser, se raccorde sur robinet mélangeur à écoulement libre, ou sous pression avec groupe de sécurité

PAS D'ODEUR — PAS D'ALLUMAGE — PAS DE SURVEILLANCE  
Voyez-le ! Demandez-le !

A l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)

## CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 125.000.000 de francs entièrement versés  
POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMELIORER VOTRE HABITATION  
PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis  
C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2<sup>e</sup>)

## MEUBLEX affilié au MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES!  
PRIX ÉTONNANTS!  
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catalogue sur demande

108 AV. LEDRU-ROLLIN - PARIS  
Métro : Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C., une remise de 12 % vous sera accordée





La plupart des anciens prisonniers connaissent l'histoire des « 20.000 pierres ».

C'est une des plus belles réalisations que l'on peut mettre à l'actif de cet esprit d'entraide et de solidarité, qu'on a coutume d'appeler « l'esprit des camps ».

L'idée prit naissance au Stalag II B, sous les ciels gris de Poméranie. Au cours d'une de ces discussions interminables qui marquent les premières années de la captivité, il se trouva quelqu'un pour suggérer : « Il y a peut-être, en France, des gens qui nous oublient; mais, pour prouver au pays que nous ne cessons de penser à lui, qu'est-ce que vous diriez si on faisait un cadeau durable. Tenez, réfléchissez un peu. Il y a eu des destructions en 40! Si on s'offrait pour reconstruire une école. C'est ça qui serait un cadeau précieux et utile!... Qu'est-ce que vous en dites, les gars? »

« Les gars » réfléchirent, s'enthousiasmèrent pour le projet, et un petit groupe se mit aussitôt à l'œuvre. Comme premier principe, il fut posé que, le Stalag II B comptant 20.000 membres environ, il fallait arriver à ce que chaque prisonnier donnât suffisamment pour acheter une pierre, d'où le nom adopté « des 20.000 pierres ».

Remplacez-vous une douzaine d'années en arrière et songez que 20.000 marks représentaient alors une somme considérable...

Par la voie du « Piaf », le journal du II B, les Kommandos furent alertés. Redonner une école à un village détruit, apporter un toit à des enfants, c'est un programme qui recueille toujours un préjugé favorable.

Mois après mois, les fonds affluèrent. Des fêtes, des kermesses, des séances récréatives ou sportives, des collectes, des ventes aux enchères contribuèrent à grossir régulièrement la caisse.

Parallèlement, le projet, étudié sous toutes ses formes, requit l'attention des spécialistes en la matière : juristes, architectes, dessinateurs, géomètres, décorateurs...

Plans, esquisses et maquettes se multiplièrent. Le camp vivait dans la fièvre tandis que les rentrées de marks réjouissaient le trésorier.

Restait à désigner le bénéficiaire de toute cette activité. Quand les réponses parvinrent de France, le choix se porta sur un village de la Somme, Le Bosquet, 20 km. au sud d'Amiens. Bombardée en 1940, la commune avait été presque entièrement rasée et l'école n'existait plus que sous forme de débris.

Malheureusement, les difficultés commencèrent quand il s'agit de passer aux actes. La France traversait les années les plus noires de son histoire, années de pénurie et de détresse, s'il en fut. Faute de matériaux, faute d'autorisation, la construction resta à l'état d'ébauche. Quand vint la Libération,

## L'école des 20.000 pierres

les murs ne s'étaient pas élevés des ruines... Mais c'est ici que l'histoire devient belle!...

Une croyance, généralement répandue, tend à laisser supposer que l'école, demeurée un symbole, n'a jamais été bâtie. Or, il n'y a pas d'affirmation plus erronée.

Non, l'amitié que nous avons pour l'U.N.E.G. ne nous rend pas aveugles. La séance de clôture du congrès et le banquet qui l'a suivie, ont été des réussites intégrales.

Pas la moindre fêlure, pas la moindre erreur.

L'enthousiasme et la dignité ont su se mêler à l'émotion et à la joie, sans jamais retirer à cette manifestation le caractère de grandeur que devraient

L'école existe bel et bien, et son relèvement est dû, pour une bonne part, à la Caisse du II B.

A notre époque, les miracles se font rares comme chacun sait, mais la ténacité et l'enthousiasme viennent à bout des obstacles apparemment insurmontables.

## U. N. E. G. et U. N. A. C.

avoir toutes les réunions d'anciens combattants et de victimes de guerre.

Le prestige qui s'attache au qualificatif d'évadé suffirait

déjà, à lui seul, à assurer le succès, mais l'U.N.E.G. veut faire plus et elle y arrive parce que ses membres sont toujours animés de la volonté qui les a aidés à reprendre leur liberté et qui, aujourd'hui, marque leur action d'entraide et d'amitié.

Notre accord avec eux est total.

René Seydoux,  
Président de l'U.N.A.C.  
17 Juin 1953.



II B continue d'ailleurs à verser pour parachever son œuvre.

L'école n'est pas un mythe, disions-nous, et tous ceux qui douteraient de son existence peuvent aller au Bosquet, pour en rapporter la preuve.

Nous avons fait le voyage, il y a quelques semaines, en compagnie de Kanner, le si actif et dévoué président du II B. Par un timide soleil printanier, nous avons pu constater que l'œuvre des 20.000 pierres est devenue une réalité tangible. Tous les camarades qui, dans une ferme perdue de Poméranie ou dans la grisaille d'une usine assourdissante, ont répondu à l'appel du « Piaf » n'ont pas fait un geste inutile. Leur don anonyme sert aujourd'hui à embellir l'enfance de quelques garçonnets et fillettes, aux visages éveillés.

Découpant son pignon dans le ciel léger de Picardie, l'école est plantée au centre du hameau. Bâtie dans un style adapté à la région, elle donne une impression de solidité et de finesse à la fois. Sobre de lignes, mais d'aspect coquet, l'édifice attenant à la Mairie, forme avec celle-ci un bel ensemble architectural.

Par de vastes baies, la lumière y entre sans entraves, apportant avec elle joie et santé. A l'intérieur, tout a été conçu en vue du confort et de la propreté. Carrelages, mosaïques, peintures reposantes, fresques murales, mobilier scolaire moderne, rien n'a été laissé au hasard. On imagine que dans un tel décor les écoliers doivent se rassembler chaque matin sans regrets...

Derrière le bâtiment, la cour n'est pas complètement achevée et il manque encore une partie du mur qui doit la ceindre. Mais l'instigateur garde bon espoir que les travaux prendront fin cette année. L'inauguration officielle aura lieu probablement en septembre ou en octobre. Il va de soi que l'Amicale d'II B y sera largement représentée...

Depuis la première discussion d'où est jailli le projet, que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour aboutir au résultat prévu! Mais, à aucun moment, l'œuvre créatrice n'a été abandonnée malgré les vicissitudes sans nombre.

Témoignage de la volonté des hommes, l'école des 20.000 pierres est l'effet d'une collectivité qui n'a jamais désespéré des destinées du pays. Elle atteste que l'altruisme existe encore à notre époque matérialiste et qu'une idée généreuse peut, comme autrefois, soulever des montagnes...

Qu'une idée aussi pure et aussi désintéressée soit née derrière les barbelés, dans une période de désarroi moral, reste tout à l'honneur des anciens du II B...

Matricule 23-653  
V. B.

## L'hébergement des pensionnés de guerre

Par une circulaire B 1645, en date du 15 juin 1953, le Directeur de l'Office National des A.C. et V.G. a exactement défini quelle devait être la participation des pensionnaires des Foyers aux frais d'hébergement et comment devait s'effectuer la recherche des personnes tenues à l'obligation alimentaire.

Il nous a semblé intéressant de publier in extenso ce document qui concerne un certain nombre, — malheureusement trop grand, — de nos camarades.

L'Office national, considérant avant tout le caractère social de l'institution, s'est toujours attaché à ne demander aux bénéficiaires de l'hébergement qu'une participation modérée dans leurs frais de séjour.

L'essentiel de leurs ressources étant constitué, dans la majorité des cas, par les pensions dont ils sont titulaires, il a pris pour règle, à chaque palier de revalorisation des dites pensions, de n'effectuer lui-même les relèvements qui s'avèrent indispensables, qu'avec beaucoup de prudence et en fixant, pour chacun d'eux, un point de départ tel que les hébergés aient déjà touché leurs arrérages trimestriels au nouveau taux lorsqu'un léger effort supplémentaire venait à leur être demandé.

La base du système étant le prélèvement des 2/3 des ressources des pensionnaires, notre Etablissement public avait nettement marqué son intention généreuse en fixant un plafond aux participations réclamées; dans le même esprit, la décision avait été prise de ne rien exiger des plus défavorisés, — une certaine somme devant toujours leur être laissée, pour leurs menues dépenses.

Après plusieurs relèvements opérés au cours des dernières années, cette politique s'exprime, à l'heure actuelle, par deux chiffres : 66.000 francs représentant le plafond et 6.600 francs, — soit le dixième du premier, — l'argent de poche tenu pour intangible.

Aucune conception n'étant à l'abri des critiques, il va sans dire que, depuis un certain temps déjà,

les vues de notre Etablissement public en matière d'hébergement n'avaient pas manqué d'en susciter. Au régime en vigueur, il était reproché de favoriser ses ressortissants disposant de ressources élevées, qui se trouvaient conserver le libre usage de sommes relativement importantes, du fait que le montant maximum des participations était fixé, comme il vient d'être rappelé ci-dessus, à un chiffre assez bas, très certainement inférieur au coût réel de l'institution. Sensibles à ces observations et obligés, par ailleurs, de tenir compte des compressions budgétaires, les services ont été amenés à rechercher dans quelles mesures il serait possible de remédier aux inconvénients signalés.

Après étude de plusieurs formules, les assemblées de l'Office national ont donné leur agrément aux propositions ci-après :

A) Maintien du *statu quo* pour les pensionnaires ayant moins de 100.000 francs de ressources annuelles (non compris les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire), — observation étant faite que le plafond actuelle de 66.000 francs n'est atteint que pour ceux d'entre eux qui disposent de 100.000 francs, — comme correspondant à peu près au montant de la pension simple d'un mutilé de guerre à 100 %.

B) Au-dessus de 100.000 francs de ressources, prélèvement d'un tiers de la somme excédentaire, mais sans que la participation totale puisse dépasser 180.000 francs par an, représentant, sur la base de 500 francs par jour (prix de revient moyen), multiplié par 360, la dépense annuelle pour un hébergement complet.

Dans la pratique, — et pour nous en tenir à quelques exemples, — le nouveau régime donnera les résultats suivants (chiffres arrondis aux centaines) :

1° Cas d'un pensionné ayant 140.000 francs de ressources annuelles :	
Prélèvement, jusqu'à 100.000 .....	66.000
Prélèvement au delà de 100.000, soit, sur 40.000 (1/3) .....	13.300
Total .....	79.300
L'intéressé conservera... ..	60.700

2° Cas d'un pensionné ayant 250.000 francs de ressources annuelles :	
Prélèvement, jusqu'à 100.000 .....	66.000
Prélèvement au delà de 100.000, soit sur 150.000 (1/3) .....	50.000
Total .....	116.000
L'intéressé conservera... ..	134.000

3° Cas d'un pensionné ayant 500.000 francs de ressources annuelles :	
Prélèvement, jusqu'à 100.000 .....	66.000
Prélèvement au delà de 100.000, soit sur 400.000 (1/3) .....	133.300
Total .....	199.300
Chiffre ramené au montant maximum prévu ..	180.000
L'intéressé conservera... ..	320.000

En fait, le maximum de 180.000 francs ne sera atteint, en principe, que par les pensionnaires disposant de plus de 400.000 francs par an, soit une très faible minorité. J'ajoute que la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1953.

Il résulte de ce qui précède que,

## CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G. E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabriquer sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9<sup>e</sup>), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10<sup>e</sup>), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

**A. et R. BARRIERE freres**  
VINS FINS ET SPIRITUEUX  
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux  
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière  
(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)  
Représentants demandés

**RADIO-CARILLON**  
A. NOEL - CONSTRUCTEUR  
EX-P.G.  
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18<sup>e</sup>  
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET CEUVRES A.C.P.G.

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande  
RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

**CARILLON 621**  
MODÈLE MOYEN  
6 LAMPES RIMLOCK  
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17"  
15.600' (SECONDE MAIN) 16.100'

**GARANTIE TOTALE**  
APPAREIL TROIS ANS - LAMPES HUIT MOIS  
12 MODÈLES 6 à 8 LAMPES 8.400' à 11.000'  
ÉPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE  
CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION

**COMBINÉ RADIO et PHONO**  
MODÈLE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK  
4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS  
33.000' (SECONDE MAIN) 33.600'

Même modèle en MICROSEILLON 33 Tours : 1/2 h. d'audition

**DIRECTEMENT DE MON ATELIER**  
SANS INTERMÉDIAIRES

